

# COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Octobre 2018

**PRÉSENTS** : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- ANTERRIEU T.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P. – SOPETTI JM. – TONNELE J. - VRECH S.

**ABSENTES et EXCUSÉES** : Mesdames FURLIN C.- GRASSI J.

**ÉGALEMENT PRESENT** : M. Christophe BOISSEAU  
Madame Sigryd MARTINEAU

**Secrétaire de séance** : Monsieur GALEY Julien

## - **PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS, EN PRÉSENCE DE CHRISTOPHE BOISSEAU.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a confié à M. Christophe BOISSEAU la mission de réalisation d'un avant-projet sommaire concernant la création d'une future salle multi-activités.

L'objectif étant de désengorger la salle polyvalente actuelle, très fréquentée, qui nécessite des travaux importants pour être rénovée et qui ne répond plus aux besoins actuels de la collectivité et de ses usagers. Mais également de proposer un nouvel équipement qui pourra permettre une activité culturelle, festive et de loisirs.

Cet APS servira de programme pour la consultation d'un maître d'œuvre, qui sera retenu dans un second temps pour suivre le marché de travaux.

Compte tenu des besoins de la collectivité, Monsieur Christophe BOISSEAU a présenté plusieurs scénarios d'implantation.

Celui retenu par le Conseil Municipal est le scénario qui permet de conserver la Maison DUTOUR actuelle et de la raccrocher à la future salle multi-activités.

Située en belvédère, sur la terrasse du Site de la Chapelle, la future salle multi-activités proposée pourrait accueillir jusqu'à 300 personnes assises. Elle sera accessible aux personnes à mobilité réduite, et dotée d'un traitement acoustique et énergétique (lumière, chauffage, ...). Une étude menée avec le Syndicat Départemental d'Énergie pourrait envisager un chauffage par énergie biomasse qui permettrait également de desservir le site scolaire.

La Maison DUTOUR offre une surface supplémentaire de 140 m<sup>2</sup> qui peuvent servir de locaux techniques, d'espaces de rangements, stockage de mobilier et produits d'entretien, ou de réserve immobilière pour une autre exploitation.

Concernant les financements, Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'obtenir des aides publiques de l'état, de la région et du département.

*Approuvé à l'unanimité*

## **- BILAN SOCIAL 2017.**

Madame MARTINEAU Sigryd présente le Bilan Social de la collectivité. Cet outil indique les moyens budgétaires et humains dont dispose la commune. Il dresse notamment le bilan des recrutements, des avancements, les actions de formation, des arrêts de travail etc...

### Les éléments clés à retenir pour 2017 :

La commune de DONZAC comprend :

- 16 agents fonctionnaires
- 4 agents non-titulaires (animateurs APS non permanent)
- 2 agents recenseurs.

Les agents sont répartis dans 3 filières : administrative (3), technique (11) et sociale (2).  
9 agents sont à temps complet, 6 agents sont à temps non complet et 1 agent est à temps partiel, ce qui représente un équivalent temps plein de 14 agents  
68.75 % des agents sont des femmes et 31.25 % sont des hommes.  
La moyenne d'âge est de 45 ans.

Concernant les évolutions de carrières : 2 agents stagiaires ont été titularisés (1 au service technique, 1 au service de la garderie municipale)  
7 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.  
1 agent a bénéficié d'un avancement de grade.

Les agents ont suivi 31 jours de formation, soit 2 jours par agent

Concernant les arrêts de travail, on dénote en moyenne 8 jours d'absence par agent fonctionnaire pour maladie ordinaire ; et 2 accidents de travail ont été déclarés.

La collectivité a mis en place 1 assistant de prévention des risques qui a suivi la formation initiale obligatoire de 5 jours.

Concernant la participation de la collectivité aux œuvres sociales, la commune alloue une subvention de 3 500 € à l'Amicale du Personnel qui est redistribuée au personnel sous forme de tickets cinéma, chèques vacances, chèques rentrée scolaire...  
La commune participe à l'assurance maintien de salaire à hauteur de 1 388.52 €

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **- Succession Jeannette SAZY**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Jeannette SAZY, décédée le 2 avril 2017, a désigné la Commune de DONZAC comme légataire universel.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'afin de liquider la succession de Madame Jeannette SAZY, il propose de prendre en charge le remboursement des sommes dues à la MSA, au titre du Fonds National de Solidarité, d'un montant de **23 416.89 €**, de la façon suivante :

- Juin 2019 = 11 708.89 €
- Juin 2020 = 11 708.00 €

*Approuvé à l'unanimité*

**- Comité de Pilotage du bureau d'Études concernant l'Aménagement du Quartier de la Chapelle**

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence CASALS a été retenue pour effectuer la mission de conception et d'aménagement du quartier de la Chapelle.

Un Comité de Pilotage se réunira régulièrement. A ce comité de pilotage seront conviés de façon ponctuelle, pour avis technique, des intervenants extérieurs, tels que le CAUE, l'ABF, le Service Urbanisme de la CC2R, la DDT, le SDE82, Le service voirie du conseil départemental, les concessionnaires réseaux...

Les réunions du Comité de Pilotage sont ouvertes à tous les élus selon leurs disponibilités. La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 26 Octobre 2018 à 8h30

**- Célébration du Centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918**

Cette année, l'association des anciens combattants, accompagnés de deux représentants des poilus, seront présents ainsi que la Lyre Valencienne.

Monsieur le Maire propose de marquer l'évènement par la mise en place d'une exposition photos, lecture de poèmes et chansons dans la salle polyvalente.

L'APE propose d'organiser un lâcher de ballons.

Le rassemblement sous la halle est prévu à 10h15. La cérémonie au monument aux morts débutera à 10h30.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50*

*Le Maire,*

*Jean-Paul TERRENNE*